

**Réunion tripartite d'experts pour l'élaboration  
de directives pour les inspections des Etats  
du pavillon en vertu de la convention  
du travail maritime, 2006**

Genève  
15-19 septembre 2008

et

**Réunion tripartite d'experts pour l'élaboration  
de directives pour les agents chargés du contrôle  
par l'Etat du port effectuant des inspections  
en application de la convention  
du travail maritime, 2006**

Genève  
22-26 septembre 2008

---

## **Note pour les participants**

La Réunion tripartite d'experts pour l'élaboration de directives pour les inspections des Etats du pavillon en vertu de la convention du travail maritime, 2006, se tiendra du 15 au 19 septembre 2008, et la Réunion tripartite d'experts pour l'élaboration de directives pour les agents chargés du contrôle par l'Etat du port effectuant des inspections en application de la convention du travail maritime, 2006, du 22 au 26 septembre 2008. Ces deux réunions auront lieu dans la salle du Conseil d'administration au Bureau international du Travail à Genève et la séance d'ouverture débutera à 11 heures.

La présente *note* a pour objet d'aider les participants à chaque réunion à se familiariser avec l'organisation et les procédures de la réunion, de manière à leur permettre de participer effectivement à ses travaux dès le début.

## **Objets des réunions**

La Conférence internationale du Travail a adopté à sa 94<sup>e</sup> session (maritime) la convention du travail maritime, 2006, ainsi qu'un certain nombre de résolutions. La résolution IV, concernant l'élaboration de directives pour le contrôle par l'Etat du port, invitait le Directeur général du BIT à convoquer une réunion tripartite d'experts chargée d'élaborer des orientations appropriées à l'intention des agents chargés du contrôle par l'Etat du port. La résolution XII, concernant l'élaboration de directives pour l'inspection par l'Etat du pavillon, invitait le Directeur général à convoquer une réunion tripartite d'experts chargée de mettre au point des orientations appropriées pour l'inspection par l'Etat du pavillon.

Le Bureau a publié en français, en anglais et en espagnol les documents suivants, qui serviront de base pour les travaux des réunions:

1. Projet de directives pour les inspections des Etats du pavillon en vertu de la convention du travail maritime, 2006 (MEFS/2008).

- 
2. Projet de directives pour les agents chargés du contrôle par l'Etat du port effectuant des inspections en application de la convention du travail maritime, 2006 (MELCBS/2008).

Les textes adoptés par les deux réunions seront soumis à l'approbation finale du Conseil d'administration du BIT.

## **Composition des réunions**

Dix gouvernements ont été invités à nommer des experts pour participer à la Réunion tripartite d'experts pour l'élaboration de directives pour les inspections des Etats du pavillon en vertu de la convention du travail maritime, 2006: Bahamas, République de Corée, Egypte, Grèce, Iles Marshall, Japon, Panama, Philippines, Royaume-Uni, Fédération de Russie.

Dix gouvernements ont été invités à nommer des experts pour participer à la Réunion tripartite d'experts pour l'élaboration de directives pour les agents chargés du contrôle par l'Etat du port effectuant des inspections en application de la convention du travail maritime, 2006: Afrique du Sud, Allemagne, Argentine, Brésil, Canada, Chine, France, Libéria, Nigéria, Norvège.

Compte tenu de la discussion qui a eu lieu lors de la 94<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail, le Conseil d'administration a également statué que, outre ces experts, les gouvernements de tous les Etats Membres de l'OIT pourraient participer aux deux réunions, à leurs frais, en qualité d'observateurs et accompagnés, si nécessaire, de conseillers.

Pour chacune des réunions, dix experts ont été nommés sur la base de désignations soumises par le groupe des armateurs de la Commission paritaire maritime.

De la même façon, dix experts ont été nommés sur la base de désignations soumises par le groupe des gens de mer de la Commission paritaire maritime.

Des représentants de certaines organisations intergouvernementales et des observateurs représentant certaines organisations internationales non gouvernementales ont également été invités à assister à la réunion.

## **Bureau de la réunion**

Le bureau de la réunion sera composé d'un président et de trois vice-présidents élus respectivement parmi les experts dans chacun des trois groupes. Le président dirige les débats. Le bureau de la réunion approuve le programme des travaux.

## **Conseillers techniques et suppléants**

Les experts peuvent être accompagnés de conseillers techniques.

Un expert peut, par une note écrite adressée au président, nommer l'un de ses conseillers techniques comme son suppléant. Cette note doit préciser la ou les séances auxquelles s'applique la suppléance. En pareil cas, les suppléants peuvent prendre part aux délibérations et aux votes dans les mêmes conditions que les experts.

---

## Droit de participer aux travaux de la réunion

Les représentants des organisations internationales officielles qui ont été invitées à se faire représenter à la réunion peuvent participer à ses débats, sans droit de vote.

Les observateurs peuvent aussi participer aux travaux.

Le président peut, en accord avec les vice-présidents, autoriser les représentants des organisations internationales non gouvernementales, avec lesquelles l'Organisation internationale du Travail a établi des relations consultatives, ainsi que les représentants des autres organisations internationales non gouvernementales qui ont été invitées par le Conseil d'administration à la réunion à faire ou à distribuer des déclarations, à titre d'information, sur des questions se rapportant à l'ordre du jour.

## Méthode de travail

Les experts devront adopter des conclusions par consensus.

## Groupes

Les experts gouvernementaux, les experts armateurs et les experts gens de mer constituent trois groupes distincts. Chaque groupe élit son bureau. Les groupes tiennent des réunions séparées au cours de la réunion dont certaines ont un caractère officiel. Des réunions de caractère non officiel peuvent également avoir lieu lorsqu'un groupe le désire.

Des dispositions ont été prises pour que les groupes tiennent des réunions officielles le premier jour de la réunion:

*Réunion tripartite d'experts pour l'élaboration de directives pour les inspections des Etats du pavillon en vertu de la convention du travail maritime, 2006*

9 h 30 – 11 heures	Groupe gouvernemental	Salle du Conseil
	Groupe des armateurs	Salle II
	Groupe des gens de mer	Salle V

*Réunion tripartite d'experts pour l'élaboration de directives pour les agents chargés du contrôle par l'Etat du port effectuant des inspections en application de la convention du travail maritime, 2006*

9 h 30 – 11 heures	Groupe gouvernemental	Salle du Conseil
	Groupe des armateurs	Salle III
	Groupe des gens de mer	Salle IV

Une proposition d'ordre du jour pour la réunion figure à l'annexe I.

Il est vivement conseillé aux participants de retirer le *Bulletin quotidien* dès qu'ils arrivent, chaque jour, avant de se rendre aux différentes réunions. Des exemplaires supplémentaires de tous les documents sont disponibles au Service de distribution.

Les textes finaux des directives adoptées par les deux réunions seront soumis à l'approbation du Conseil d'administration du BIT, puis seront publiés par le Bureau après une dernière révision.

---

## Questionnaire d'évaluation

Dans le cadre d'une évaluation continue des réunions sectorielles, un questionnaire sera distribué aux participants. Le secrétariat leur saurait gré de bien vouloir le remplir avant de quitter Genève.

## Renseignements divers

### **Transport au bâtiment du BIT**

Les participants venant en *voiture privée* sont priés d'utiliser le garage souterrain P1. Il leur est instamment demandé de ne pas stationner devant l'entrée principale.

Des *services d'autobus* relient la gare de Cornavin (lignes F et 8), d'une part, et l'aéroport (ligne 28), d'autre part, au BIT. Les arrêts d'autobus situés sur l'avenue Appia sont signalés par un panneau «BIT». Entre 7 heures et 19 heures, la ligne 8 dessert cet arrêt toutes les six à huit minutes. Entre 7 heures et 19 h 30, la ligne 28 dessert cet arrêt toutes les 20-30 minutes. La ligne F passe toutes les demi-heures, jusqu'à 23 heures et pendant le week-end. Des cartes valables pour plusieurs trajets sont en vente au kiosque à journaux, situé au niveau R2 (sud).

### **Arrivée au bâtiment du BIT**

Les participants qui arrivent en voiture ou en taxi (voir le plan à l'annexe III) sont priés de suivre les panneaux à partir des portes principales au niveau R3 ou du parking P1 jusqu'à l'entrée des visiteurs au niveau R2 (nord), tandis que les participants qui arrivent en bus (voir le plan à l'annexe III) sont priés de suivre les panneaux à partir de l'arrêt de bus jusqu'à l'entrée des visiteurs (R2 nord). Au guichet de contrôle pour la sécurité, ils peuvent obtenir leur badge de visiteur, puis prendre l'escalier ou l'ascenseur jusqu'au guichet pour l'enregistrement des participants à la réunion, au niveau R3 (sud).

Des vestiaires sont situés à divers endroits du bâtiment, notamment à proximité des salles de réunion. *Les vestiaires ne sont pas surveillés, et les effets personnels qui y sont placés le sont aux risques et périls du propriétaire.*

### **Inscription**

Dès leur arrivée, les participants se présenteront au bureau d'inscription et d'information de la réunion (R3 sud) qui leur remettra une formule d'inscription. Tout participant – expert ou conseiller technique – est prié de remplir soigneusement cette formule, en lettres majuscules, et de la rendre au bureau d'inscription et d'information afin que son inscription soit officiellement enregistrée.

Chaque participant recevra un badge portant son nom. Les participants sont priés de bien vouloir le porter pendant qu'ils se trouvent dans le bâtiment du BIT.

### **Salles de réunion**

L'heure et le lieu des réunions officielles seront indiqués au tableau d'affichage près du bureau d'inscription et d'information ainsi que dans le *Bulletin quotidien*.

Les séances plénières auront lieu dans la salle du Conseil d'administration, où des places disposées en trois secteurs – un pour les experts gouvernementaux, un pour les

---

experts armateurs et un pour les experts gens de mer – seront attribuées aux délégués. A l'intérieur du secteur réservé aux représentants gouvernementaux, les places suivront l'ordre alphabétique français des pays invités à participer à la réunion. Les places pour les observateurs et les conseillers techniques seront situées derrière celles des délégués.

Toutes les interventions seront faites par les orateurs de leur place. Il est indispensable que les orateurs parlent face à un microphone pour permettre l'interprétation simultanée de leurs propos. Lorsque le président aura donné la parole à un participant, celui-ci devra appuyer sur le bouton du microphone pour en assurer le branchement.

Les places sont munies d'une installation d'interprétation simultanée permettant d'entendre les interventions soit dans la version originale, soit dans l'une ou l'autre des interprétations. Cette installation comporte un écouteur, deux boutons-poussoirs de réglage de volume et deux boutons de sélection des lignes.

### **Bureaux du secrétariat**

Une liste des membres du secrétariat, avec leur numéro de bureau, sera publiée le premier jour de la réunion (document MEFS/2008/2 ou MELCBS/2008/2).

### **Agence de voyages**

Un bureau de l'agence Carlson Wagonlit Travel se trouve au R2 (sud). Il est ouvert de 9 heures à 17 heures, du lundi au vendredi. *Afin d'éviter tout problème relatif à leur voyage de retour, il est vivement conseillé aux participants qui n'ont pas une place réservée ou qui n'ont pas confirmé celle-ci de contacter au plus vite l'agence de voyages.*

### **Questions financières**

Une note préparée par le Service du budget et des finances sera distribuée par le bureau d'inscription et d'information aux experts gouvernementaux, employeurs et travailleurs, leur indiquant la procédure à suivre pour obtenir une avance ainsi que le règlement de leurs frais de voyage et indemnités de séjour.

### **Banque**

Une succursale de l'UBS est située au nord du bâtiment, niveau R3, où se trouvent également des appareils «bancomat» qui acceptent les Eurocards. La banque est ouverte de 9 heures à 12 h 30, du lundi au vendredi. Un appareil «bancomat» est également installé au niveau R2 (sud) près du kiosque à journaux.

### **Poste et téléphone**

Un bureau de poste situé au niveau R2 (nord), près du restaurant, est ouvert de 10 heures à 11 h 30 et de 12 h 30 à 16 h 30, du lundi au vendredi. Des cabines téléphoniques publiques et des boîtes aux lettres se trouvent également à côté du bureau de poste et du kiosque à journaux R2 (sud). Des cartes téléphoniques sont également disponibles pour les appels nationaux et internationaux au kiosque à journaux.

Les appels téléphoniques interurbains ou internationaux peuvent être obtenus à partir des cabines près de la poste. Les appels locaux peuvent être effectués à partir du téléphone installé au bureau d'inscription en composant le chiffre 0 pour obtenir la liaison avec le réseau téléphonique public.

---

## **Restaurants et bars**

Un restaurant et une cafétéria se trouvent au niveau R2 (nord). Il existe également un snack-bar au niveau R1 du côté nord du bâtiment. Le bar des délégués, situé dans le secteur de la réunion, restera ouvert pendant le déroulement des séances.

## **Premiers secours**

En cas d'urgence, les participants pourront contacter le Service médical situé au cinquième étage (téléphone: 7134).

## **Adresse postale des participants**

Les participants sont priés de demander à leurs correspondants d'adresser leur courrier suivant le modèle ci-après:

Madame/Monsieur (nom du participant)  
Réunion tripartite d'experts pour l'élaboration de directives  
en vertu de la convention du travail maritime, 2006  
Case postale 500  
CH-1211 Genève 22  
Suisse

Téléphone: (+41 22) 799 85 63

Fax: (+41 22) 799 72 96

Le courrier personnel ainsi que les messages des participants seront disponibles au bureau d'inscription et d'information de la réunion.

---

## **Annexe I**

### **Ordre du jour suggéré pour les réunions de groupe le premier jour de la réunion**

#### ***Groupe gouvernemental***

1. Election du bureau du groupe.
2. Désignation d'un candidat pour le poste de vice-président de la réunion.
3. Autres questions.

#### ***Groupe des armateurs et groupe des gens de mer***

1. Election du bureau du groupe: président; au moins un vice-président; secrétaire.
2. Désignation d'un candidat pour le poste de vice-président de la réunion.
3. Discussion préliminaire.
4. Autres questions.

## Annexe II

### Réunion tripartite d'experts pour l'élaboration de directives pour les inspections des Etats du pavillon en vertu de la convention du travail maritime, 2006 (Genève, 15-19 septembre 2008)

#### Projet de calendrier

Lundi 15 septembre	Mardi 16 septembre	Mercredi 17 septembre	Jeudi 18 septembre	Vendredi 19 septembre
<b>9 h 00 – 9 h 30</b> Inscriptions  <b>9 h 30 – 11 h 00</b> Consultations (G, A, Gm)  <b>11 h 00 – 13 h 00</b> <b>Séance d'ouverture</b> – Discours d'ouverture – Présentation du projet de directives – Adoption du projet de calendrier – Déclarations générales	<b>9 h 00 – 11 h 00</b> Consultations (G, A, Gm)  <b>11 h 00 – 13 h 00</b> <b>Séance plénière</b> Discussion du projet de directives: chapitre 2	<b>9 h 00 – 11 h 00</b> Consultations (G, A, Gm)  <b>11 h 00 – 13 h 00</b> <b>Séance plénière</b> Discussion du projet de directives: chapitre 3 (suite)	<b>9 h 00 – 11 h 00</b> Consultations (G, A, Gm)  <b>11 h 00 – 13 h 00</b> <b>Séance plénière</b> Discussion du projet de directives: chapitre 4 (suite)	<b>10 h 00 – 12 h 30</b> <b>Séance plénière</b> Autres questions (le cas échéant)
<b>15 h 00 – 18 h 00</b> <b>Séance plénière</b> Discussion du projet de directives: chapitre 1	<b>15 h 00 – 18 h 00</b> <b>Séance plénière</b> Discussion du projet de directives: chapitre 2 (suite) au chapitre 3	<b>15 h 00 – 18 h 00</b> <b>Séance plénière</b> Discussion du projet de directives: chapitre 4	<b>15 h 00 – 18 h 00</b> <b>Séance plénière</b> Discussion du projet de directives: chapitre 4 (suite) Autres questions	<b>14 h 30 – 16 h 00</b> Consultations (G, A, Gm)  <b>16 h 00 – 18 h 30</b> <b>Séance plénière</b> Adoption du projet de directives
<b>18 h 00 – 19 h 45</b> <i>Réception offerte par la secrétaire générale de la réunion (Restaurant français (R2))</i>	<b>19 h 00 – 21 h 00</b> <b>Séance plénière</b>	<b>19 h 00 – 21 h 00</b> <b>Séance plénière</b>	<b>19 h 00 – 21 h 00</b> <b>Séance plénière</b> (si nécessaire)	

Abréviations: G = Groupe gouvernemental; A = Groupe des armateurs; Gm = Groupe des gens de mer.

**Réunion tripartite d'experts pour l'élaboration de directives pour les agents chargés du contrôle par l'Etat du port effectuant des inspections en application de la convention du travail maritime, 2006 (Genève, 22-26 septembre 2008)**

**Projet de calendrier**

Lundi 22 septembre	Mardi 23 septembre	Mercredi 24 septembre	Jeudi 25 septembre	Vendredi 26 septembre
<p><b>9 h 00 – 9 h 30</b> Inscriptions</p> <p><b>9 h 30 – 11 h 00</b> Consultations (G, A, Gm)</p> <p><b>11 h 00 – 13 h 00</b> <b>Séance d'ouverture</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Discours d'ouverture</li> <li>– Présentation du projet de directives</li> <li>– Adoption du projet de calendrier</li> <li>– Déclarations générales</li> </ul> <p><b>15 h 00 – 18 h 00</b> <b>Séance plénière</b> Discussion du projet de directives: chapitres 1 et 2</p> <p><b>18 h 00 – 19 h 45</b> <i>Réception offerte par la secrétaire générale de la réunion (Restaurant français (R2))</i></p>	<p><b>9 h 00 – 11h 00</b> Consultations (G, A, Gm)</p> <p><b>11 h 00 – 13 h 00</b> <b>Séance plénière</b> Discussion du projet de directives: chapitre 3</p> <p><b>15 h 00 – 18 h 00</b> <b>Séance plénière</b> Discussion du projet de directives: chapitre 3 (suite) au chapitre 4</p> <p><b>19 h 00 – 21 h 00</b> <b>Séance plénière</b></p>	<p><b>9 h 00 – 11 h 00</b> Consultations (G, A, Gm)</p> <p><b>11 h 00 – 13 h 00</b> <b>Séance plénière</b> Discussion du projet de directives: chapitre 4 (suite)</p> <p><b>15 h 00 – 18 h 00</b> <b>Séance plénière</b> Discussion du projet de directives: chapitre 4 (suite)</p> <p><b>19 h 00 – 21 h 00</b> <b>Séance plénière</b></p>	<p><b>9 h 00 – 11 h 00</b> Consultations (G, A, Gm)</p> <p><b>11 h 00 – 13 h 00</b> <b>Séance plénière</b> Discussion du projet de directives: chapitre 5 (suite)</p> <p><b>15 h 00 – 18 h 00</b> <b>Séance plénière</b> Discussion du projet de directives: chapitre 6 (suite) Autres questions</p> <p><b>19 h 00 – 21 h 00</b> <b>Séance plénière</b> <i>(si nécessaire)</i></p>	<p><b>10 h 00 – 12 h 30</b> <b>Séance plénière</b> Autres questions <i>(le cas échéant)</i></p> <p><b>14 h 30 – 16 h 00</b> Consultations (G, A, Gm)</p> <p><b>16 h 00 – 18 h 30</b> <b>Séance plénière</b> Adoption du projet de directives</p>
<p>Abréviations: G = Groupe gouvernemental; A = Groupe des armateurs; Gm = Groupe des gens de mer.</p>				



